Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/2769

16.5.2025

DÉCISION DU CONSEIL

du 12 mai 2025

portant remplacement d'un membre suppléant du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la Finlande

(C/2025/2769)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale [1], et notamment son article 75,

considérant ce qui suit:

(1) Par décision du 21 septembre 2020 [2], le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la période allant du 20 octobre 2020 au 19 octobre 2025.

(2) Un siège de membre suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Susanna GRIMM-VIKMAN.

(3) Le gouvernement de la Finlande a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Mme Silja DAHLGREN est nommée membre suppléante du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale en remplacement de Mme Susanna GRIMM-VIKMAN pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 12 mai 2025.

Par le Conseil

La présidente

B. NOWACKA

[1] JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

[2] Décision du Conseil du 21 septembre 2020 portant nomination des membres titulaires et suppléants du Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale (JO C 315 I du 23.9.2020, p. 1).